



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 06 Octobre 2010

Date de la convocation 29 Septembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des d'Arts OCTON
<p>PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p> <p>PROCURATIONS : M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.SEGURA René à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, Mme CAZALET Claude à M.VALENTINI Gérald, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.LEBREAU Jean-Jacques à M.GIL Claude.</p>		

Objet : ZAC de la Barthe – Vente de parcelles à la SCI NAVAC – Signature du compromis de vente - Autorisation donnée au Président.

Monsieur LIEB informe les membres du conseil communautaire que la SCI NAVAC envisage l'implantation d'un bâtiment destiné à accueillir POINT S sur la 3^{ème} tranche de la ZAC de la Barthe située sur la commune de Paulhan sur le lot 2 d'une surface totale de 2101 m² composé des parcelles cadastrées section AK 245p, 246p, 469p ainsi que d'une partie du chemin rural en cours de déclassement.

Il précise que cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 65 €/m² soit un montant total de 136 565 €.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la vente du lot 2 d'une surface totale de 2101 m² composé des parcelles cadastrées section AK 245p, 246p, 469p ainsi que d'une partie du chemin rural en cours de déclassement, à la S.A.S CARREFOUR PROXIMITE France, tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.